

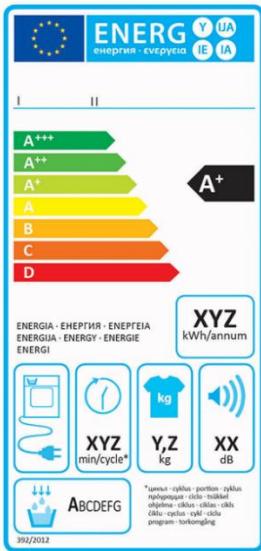
## Nouveau label énergétique européen à partir de juillet 2025, également pour les sèche-linges

À partir de juillet 2025, les sèche-linges seront exclusivement étiquetés avec le nouveau label énergétique européen. Les classes « plus » appartiendront alors au passé. Ainsi, la consommation d'électricité sera plus facile à comprendre pour les consommateurs ! Voici les principaux changements.

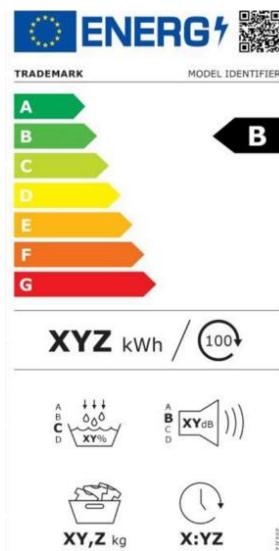
En 2021, l'Union européenne avait déjà modifié l'étiquetage de l'efficacité énergétique pour de nombreux appareils ménagers, en revenant à des classes plus claires allant de **A** (très efficace) à **G** (peu efficace). Certains groupes de produits, dont les sèche-linges, étaient toutefois restés dans l'ancien système avec les classes **A+**, **A++** et **A+++**. Cela a toujours été source de confusion, notamment pour les appareils à forte consommation d'énergie comme les sèche-linges. C'est désormais terminé.

Depuis mars 2025, les fabricants doivent fournir deux étiquettes énergétiques pour les nouveaux sèche-linges : celui qui était en vigueur jusqu'à présent avec les classes **A+++** à **D**, ainsi que la nouvelle étiquette avec les classes de **A** à **G**. Cette phase de transition durera jusqu'au 30 juin 2025 - à partir du 1er juillet, seul la nouvelle étiquette devra être utilisé.

Les stocks restants, produits avant le 1er mars 2025, peuvent continuer à être vendus à condition qu'ils soient ultérieurement munis de la nouvelle étiquette. Toutefois, si aucun nouveau label ne peut être mis à la disposition du distributeur - par exemple si le fournisseur a cessé son activité - ces appareils pourront être vendus avec l'ancien label uniquement jusqu'au 31 mars 2026.



ancienne étiquette



nouvelle étiquette

## Attention lors de la comparaison des appareils ! Ne pas confondre l'ancien et le nouveau label énergétique.

Si vous comparez différents modèles d'ici juin, il est essentiel de veiller à ne pas confondre les deux étiquettes. Car ce ne sont pas seulement les classes d'efficacité qui diffèrent - les méthodes de mesure et les indications de consommation ont également été révisés.

### Voici ce qui a changé:

- **Consommation d'énergie:**
  - *Ancien label : indique la consommation d'énergie annuelle en kWh sur la base de 160 cycles de séchage - une valeur peu compréhensible pour de nombreux consommateurs*
  - *Nouveau label : indique la consommation en kWh pour 100 cycles de séchage en programme Eco - nettement plus compréhensible.*
- **Durée du programme:**
  - *Ancienne étiquette : indication de la durée du programme standard coton à pleine charge.*
  - *Nouvelle étiquette : indique la durée du programme Eco à pleine charge.*
- **Efficacité de la condensation**

L'indice d'efficacité de condensation n'est indiqué que sur l'étiquette énergétique des sèche-linge utilisant un système de condensation

La classe d'efficacité de condensation indique la quantité d'humidité libérée dans l'air ambiant pendant le séchage. Ceci est particulièrement important dans les pièces mal ventilées, car une humidité résiduelle trop élevée augmente le risque de moisissure. Un sèche-linge de classe **A** ne libère pratiquement pas d'humidité dans l'air ambiant - idéal pour les petits appartements, les pièces sans fenêtre ou mal aérées.

  - *Ancienne étiquette : Classes d'efficacité de condensation de **A** (meilleure) à **G** (la plus mauvaise)*
  - *Nouvelle étiquette : nouvelle classification de **A** (meilleur) à **D** (la plus mauvaise).*
- **Niveau sonore:**

Les deux étiquettes indiquent le volume en décibels (dB), mais la nouveauté est que la nouvelle étiquette ajoute une classe d'émission de bruit aérien allant de **A** (très faible) à **D** (très fort).

Vous trouvez plus d'informations dans nos recommandations « [Sèche-linge](#) » sur Oekotopten.lu  
Petit conseil – consultez également notre guide « [Sèche linge ou corde à linge?](#) »